

# POURQUOI FAIRE *ÉVOLUER LES DÉPARTEMENTS* DE FRANÇAIS ? ENTRE EXPÉRIENCE ET NÉCESSITÉ

*Ewa Schaller*

Université Nicolas Copernic, Toruń, Pologne

**Abstract:** This article is dedicated, on one hand, to a brief reflection on the changes that have taken place to the labor market in Poland (as well as in other countries of Central and Eastern Europe) in the 90s and, on the other hand, to the need for reforms for Departments of French language and literature: facing this new situation, they are in some way obliged to adapt their offer to the demands of the market. The first part of the article presents the general context of changes while the next two sections aim to present two different options for possible reforms of current university programmes: the module of French for specific purposes and the module of French for professional purposes. French for specific purposes has been already introduced in many universities; French for professional purposes is a newly-developed module going further. Its main objective is to prepare students for working abroad (job placement) within a French professional context or with French-speaking (business/research) partners.

**Key words:** university programmes vs labour market, French for specific purposes, French for professional purposes

**Abstrakt:** Tento článok sa na jednej strane stručne venuje zmenám, ktoré nastali na pracovnom trhu v Poľsku (ako aj v iných krajinách strednej a východnej Európy) v 90. rokoch 20. storočia a na strane druhej sa zaoberá potrebou reformovania katedier francúzskeho jazyka a literatúry, ktoré sa ocitli v novej situácii a do určitej miery musia prispôbiť svoju ponuku dopytu trhu. Prvá časť článku opisuje zmeny, ktoré nastali, ďalšie dve časti predstavujú dva rôzne spôsoby možných reforiem súčasných univerzitných programov: modul francúzštiny pre špecifické ciele a modul francúzština pre profesionálne ciele. Modul francúzštiny pre špecifické ciele sa už využíva na mnohých univerzitách. Francúzština pre profesionálne ciele je novovzniknutý modul s bohatším obsahom. Jeho hlavným cieľom je pripraviť študentov na prácu (umiestnenie na trhu práce) vo francúzsky hovoriacich krajinách s využitím odborného francúzskeho jazyka alebo na kontakt s francúzsky hovoriacimi (business/vedeckými) partnermi.

**Kľúčové slová:** univerzitné programy a pracovný trh, pre špecifické ciele, francúzština pre profesionálne ciele

## LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS

La question posée dans le titre peut sembler tout aussi banale qu'évidente, surtout dans le contexte des vingt dernières années. Pourtant, si la question semble banale et évidente à la fois, la réponse le paraît encore plus. Face aux changements auxquels nous assistons depuis la fin des années 90 (nous nous référerons ici surtout au contexte polonais), il serait en effet difficile de ne pas voir les divergences de plus en plus criantes entre l'offre universitaire et la demande du marché du travail actuel. Il serait également difficile, pour ne pas dire suicidaire, de ne pas essayer de s'adapter dans la mesure du possible, mais aussi dans la mesure du besoin, à cette réalité changeante qui est devenue un véritable défi pour tous ceux qui organisent et ré-organisent des parcours universitaires.

L'ouverture des entreprises et de la société polonaise au libéralisme occidental, la généralisation de l'enseignement des langues étrangères, l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et la libre circulation des travailleurs sont tout autant de facteurs ayant motivé une réflexion sur les changements à la fois possibles et nécessaires au sein des départements de langues romanes en Pologne.

Cette réflexion visait essentiellement les programmes d'enseignement en vigueur et leur adéquation aux nouvelles exigences du marché. Elle a donné naissance à des projets intéressants et novateurs comme celui des modules de langue de spécialité<sup>1</sup>, des groupes « zéro »<sup>2</sup> ou encore de ce que nous pourrions appeler des programmes doubles ou mixtes dont l'objectif est de former les étudiants en deux domaines distincts sans parler des projets de formation en deux langues étrangères (souvent français+anglais ou français+espagnol).

Cette réflexion sur la meilleure façon de changer les programmes en vigueur fut également celle du Département d'Études Françaises de l'Université Nicolas Copernic de Toruń. Face aux multiples changements qui se sont opérés sur le marché du travail depuis la fin des années 90, nous n'avons pas pu, en effet, ne pas réagir à la demande à la fois du marché et des étudiants de plus en plus conscients du décalage entre l'offre universitaire et la demande de leurs futurs

---

<sup>1</sup> Par *langue de spécialité* nous comprendrons ici, conformément à la définition de Mangiante : « la langue de spécialité, ou plus particulièrement l'ensemble des discours propres à une spécialité ou à une discipline donnée : spécificités des structures syntaxiques, lexique de spécialité, mode de communication privilégié » (Mangiante – Mangiante, 2007, p. 130).

<sup>2</sup> Il s'agit de groupes d'étudiants admis en 1<sup>ère</sup> année de licence sans aucune connaissance préalable de la langue française. Des programmes spéciaux avec le bloc de français pratique renforcé leur permettent d'acquérir le niveau B2 en fin de la 3<sup>e</sup> année de licence et de continuer leurs études en Master 1 et 2, s'ils le souhaitent.

employeurs. L'époque où la simple maîtrise d'une langue étrangère permettait de trouver aisément un travail est désormais révolue, de même que celle ayant vu les étudiants de français se diriger massivement – voire totalement – vers l'enseignement. Il est alors devenu évident pour nous qu'un changement devait se produire autant à titre d'expérience que de nécessité.

Selon l'*Enquête Eurobaromètre : perception par les employeurs de l'aptitude à l'emploi de la main-d'œuvre diplômée*<sup>3</sup>, parmi les aptitudes et compétences « considérées [comme] très importantes ou assez importantes dans le recrutement de travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur figurent : « la capacité de travailler en équipe [...] jugée la plus importante (67%), suivie des aptitudes spécifiques au secteur, des facilités de communication, des connaissances en informatique, de la capacité d'adaptation à des situations nouvelles, des aptitudes de lecture et d'écriture et des capacités d'analyse et de résolution des problèmes. Entre 58% et 67% des employeurs interrogés considèrent qu'il est très important pour les travailleurs nouvellement recrutés de posséder ces aptitudes ». Une autre compétence importante serait la connaissance des langues étrangères : « 30% des employeurs ont [...] déclaré que la maîtrise des langues étrangères est la compétence désormais la plus recherchée. Autrement dit, les compétences linguistiques étaient, pour les futurs diplômés, le critère qui prévalait sur la capacité à s'adapter à des situations nouvelles (27%) et sur les compétences de programmation et d'organisation (23%). Cette tendance a été la plus observable dans les entreprises dont l'activité suppose de très nombreuses transactions internationales au quotidien. Pour 48% d'entre elles, la connaissance de langues étrangères serait la compétence la plus importante à l'avenir »<sup>4</sup>.

Deux évidences nous paraissent particulièrement flagrantes dans cet ensemble de compétences recherchées : la première d'entre elles est l'importance (toujours) de la connaissance des langues (à la fois de la langue maternelle et des langues étrangères). Ce qui nous semble néanmoins important, c'est le fait que par la « connaissance » d'une langue, on n'entend plus forcément la même chose qu'il y a encore 30 ou même 20 ans. Si la compétence linguistique a de tout temps été enseignée, l'enseignement supérieur occultait résolument, et ceci durant de longues années, la dimension pragmatique de la compétence de communication, aussi bien dans sa dimension généraliste (compte rendu, synthèse...) que dans sa dimension spécifique (analyse, résolution de problèmes). Or ce qui paraît essentiel à l'heure actuelle est justement cette dimension pragmatique qui met

---

<sup>3</sup> *Enquête Eurobaromètre : perception par les employeurs de l'aptitude à l'emploi de la main-d'œuvre diplômée*. Disponible sur : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-10-638\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-10-638_fr.htm).

<sup>4</sup> *Ibid.*

l'accent sur des savoir-faire concrets et précis et qui sont des savoir-faire à la fois linguistiques et extralinguistiques. La deuxième évidence est la mise en avant de la maîtrise des compétences que nous appellerions bien volontiers des compétences transversales, celles donc qui traversent différents domaines et semblent être tout aussi importantes pour une personne travaillant dans un service marketing que pour un employé d'un centre d'appels téléphoniques. Quelle que soit l'explication ou la définition générale de ces compétences, une question importante se pose dans le contexte de l'enseignement supérieur : est-il possible de répondre et, si oui, de quelle façon, à ces attentes du marché de travail ?

### LE FRANÇAIS DE SPÉCIALITÉ

Compte tenu de l'importance de la connaissance des langues étrangères mais aussi des aptitudes spécifiques au secteur, en répondant également aux besoins en ressources humaines alliant ces deux aptitudes, nous avons eu, à l'Université de Toruń, l'idée d'introduire dans le programme d'enseignement obligatoire en Master 1 deux modules de français de spécialité : le français des affaires et le français juridique. Deux questions se posent à ce propos : pourquoi le français de spécialité ? et, ensuite, pourquoi le français des affaires et le français juridique ?

#### *Pourquoi le français de spécialité ?*

D'abord, conformément à ce que nous avons souligné ci-dessus, pour mettre en avant l'aspect pragmatique de la compétence de communication et pour ouvrir les étudiants à une autre réalité que celle de la littérature ou encore de la linguistique ; ensuite pour les pousser à faire un travail autre que celui sur la langue elle-même : les modules proposés se situaient en effet au carrefour de l'enseignement du FLE et des disciplines non linguistiques. Le mot « carrefour » est ici à souligner puisqu'il ne s'agissait en aucun cas de faire de nos étudiants des économistes ou des juristes mais plutôt de les sensibiliser à certains phénomènes et sujets d'actualité, de les inciter à établir des comparaisons entre les systèmes polonais et français, de stimuler une réflexion sur les liens logiques et les relations causales, de leur faire découvrir le travail avec un vocabulaire nouveau souvent dans les deux langues et en passant par la traduction. Enfin, le troisième objectif des modules proposés était d'initier les étudiants à une communication en français dans des contextes professionnels bien précis, de les inciter à creuser les questions et chercher les informations dont ils pourraient avoir besoin.

#### *Pourquoi le français des affaires et le français juridique ?*

Ici, la réponse semble simple : pour le français des affaires<sup>5</sup>, l'argument décisif était celui de son utilité immédiate. Le monde des affaires semble en effet être l'option la plus envisageable pour les étudiants qui ne souhaitent pas rejoindre le monde de l'enseignement, de la recherche ou de la traduction pure. Le français juridique<sup>6</sup> est resté beaucoup plus rattaché à la traduction justement et à la traduction assermentée plus précisément. Le module ne préparait pas à passer le concours du Ministère de la Justice, obligatoire en Pologne pour pouvoir obtenir le titre de traducteur assermenté. Cependant, il permettait au moins de familiariser les étudiants avec la terminologie et les phénomènes juridiques les plus importants, avec l'organisation de la justice dans les deux pays ainsi qu'avec la nature et la spécificité des contrats à la fois en français et en polonais. Dans un monde où les normes juridiques délimitent toutes nos actions, ce type de connaissances fait partie à la fois d'un savoir quotidien et d'un savoir spécialisé. À long terme, cela a permis à certains de se passionner ou, bien au contraire, de se dé-passionner de la traduction assermentée, ce qui nous paraît tout aussi appréciable.

Ce projet n'englobait initialement que deux modules : le français des affaires et le français juridique. Depuis sa naissance, en 2009, il a été consolidé et s'est étendu à d'autres spécialités. Les collègues du département de français ont ainsi décidé de l'élargir et de l'enrichir de quatre modules supplémentaires

- le français de l'hôtellerie et du tourisme (L3) ;
- la correspondance commerciale (L3) ;

---

<sup>5</sup> Les objectifs et les contenus proposés étaient les suivants :

Objectifs du cours:

- introduction terminologique à l'économie et aux finances (notions de base) ;
- initiation à la correspondance commerciale ;
- perfectionnement linguistique en français-langue de travail.

Les contenus : quelques notions élémentaires du domaine de l'économie ; organisation du marché économique en France : types de sociétés, Bourse et impôts ; entreprise: organisation, personnel, vente, achat, commande et livraison, bilan et compte de résultats ; correspondance commerciale : lettres de demande de renseignements, commandes, livraisons, paiement, communication interne ; opérations bancaires.

<sup>6</sup> Les objectifs et les contenus proposés étaient les suivants :

- introduction terminologique aux différents domaines du droit polonais et français (notions de base) ;
- initiation aux différents types de contrats ;
- perfectionnement linguistique dans le français-langue de travail.

Contenus : le cadre de la vie juridique (différentes branches du droit, institutions politiques nationales, institutions de l'UE, sources du droit) ; les juridictions en France et Pologne, les professionnels du droit ; les principaux types de contrats (contrat de vente, contrat de bail, contrat de travail).

- le français de la diplomatie et de la politique (M1/2) ;
- le français de l'administration (M1/2).

L'incontestable avantage de tous ces modules de français de spécialité est qu'ils permettent réellement de dépasser cette focalisation sur la langue, tellement typique de toutes les études de langues et en même temps de la renforcer. Ils entraînent en effet la nécessité de croiser les connaissances et les compétences, de « repenser » la langue et de la voir dans ses autres dimensions afin d'en faire un véritable outil de travail et de connaissance.

Ceci dit, tout aussi séduisante que puisse paraître cette idée des langues de spécialité, elle ne nous semble pas être l'unique option pour ceux qui souhaiteraient, dans le contexte actuel, faire évoluer les programmes d'enseignement universitaire. Les particularités les plus remarquables du monde du travail d'aujourd'hui étant son instabilité et sa perpétuelle évolution, l'observation d'ensemble que fait le Cadre européen sur le lien entre les différentes composantes de l'apprentissage des langues et les trajectoires possibles trouve ici toute sa place. Comme le soulignent les auteurs du *CECR* : « En règle générale, l'enseignement scolaire des langues tend largement à valoriser les objectifs en rapport avec la compétence générale de l'individu [...] ou la compétence communicative langagière [...] tandis que les cours pour adultes (à l'université ou en formation continue) formulent les objectifs en termes d'activités langagières spécifiques ou de capacité fonctionnelle dans un domaine donné. Dans le premier cas, l'accent [est] mis sur la construction et le développement de compétences et, dans le second, sur une préparation optimale à des activités qui permettent d'être opérationnel dans un contexte particulier » (*CECR*, 2001, p. 129).

## LE FRANÇAIS PROFESSIONNEL

Les modules de français de spécialité conciliant la langue et certains domaines professionnels bien précis débouchent souvent sur la perspective d'un double cursus et peuvent réellement aider l'étudiant à trouver sa place sur le marché du travail. Néanmoins, à la lumière de la nouvelle expérience professionnelle dans le secteur privé que nous sommes en train d'acquérir (une compagnie internationale opérant sur le marché européen et mondial), nous voudrions conclure cette réflexion avec des remarques qui, sans mettre en cause l'utilité des modules de spécialité à laquelle nous croyons fermement, nous permettront d'attirer l'attention sur l'importance des compétences beaucoup plus basiques que nous appellerions, encore une fois, des compétences transversales. Ces compétences nous semblent tout aussi importantes et même, en quelque sorte,

primordiales dans un contexte professionnel. Elles pourraient être travaillées dans le cadre d'un module de français professionnel sans aucune distinction de domaine ou de spécialité.

Parmi ces compétences, celles qui nous paraissent particulièrement essentielles sont celles se manifestant dans les activités suivantes :

- la compréhension globale (nous pensons ici surtout aux domaines qui ne sont pas considérés comme familiers à l'apprenant ; dans son nouveau contexte professionnel, il peut en effet être amené à assister à des réunions hautement spécialisées où il ne s'agira pas pour lui de tout comprendre mais au moins de comprendre et de reformuler les idées essentielles) ;
- l'interaction écrite (rapides et efficaces, ces nouveaux outils sont souvent utilisés dans les grosses sociétés et permettent d'échanger instantanément à l'écrit avec les personnes travaillant au sein de la même société, dans le même bâtiment ou sur un autre continent) ;
- la médiation à la fois orale et écrite, surtout dans le contexte d'une société internationale où il est souvent nécessaire de passer fluidement, en fonction de l'interlocuteur, d'une langue à l'autre.

Nous y incluons aussi ces savoirs et savoir-faire spécifiques :

- la prise de notes ;
- le résumé ;
- le compte rendu ;
- la synthèse ;
- l'argumentation ;
- la rédaction de textes relevant de la correspondance officielle et de ses règles.

S'y ajoute également toute une dimension interculturelle et sociolinguistique qui se découvre bien entendu une fois sur le terrain. Il nous semble néanmoins qu'une sensibilisation à différents contextes culturels à l'époque où l'on assiste à une véritable « internationalisation » du marché de travail est incontournable. C'est elle qui permet en effet à l'apprenant-utilisateur de devenir un véritable acteur social au sens qui a été donné à ce terme par le *CECR*. On pourrait imaginer enfin de faire travailler les étudiants, dans le cadre de ce module de français professionnel, sur des scénarios bien précis conçus comme un ensemble de tâches, dans une perspective actionnelle<sup>7</sup>, afin de les rendre véritablement

---

<sup>7</sup> Est définie comme tâche toute visée actionnelle que l'acteur se représente comme devant parvenir à un résultat donné en fonction d'un problème à résoudre, d'une obligation à remplir, d'un but qu'on s'est fixé. Il peut s'agir tout aussi bien, en suivant cette définition, de déplacer une armoire, d'écrire un livre, d'emporter la décision dans la négociation d'un contrat, de faire une partie de cartes, de commander un repas dans un restaurant, de traduire un texte en langue étrangère ou de préparer en groupe un journal de classe. » (*CECR*, 2001, p. 16)

« opérationnels » sur le marché du travail. La notion de « tâche » rejoint forcément celle de « problem-solving task » ce qui nous semble particulièrement intéressant du point de vue des exigences des employeurs actuels. Une « tâche » donne la possibilité de confronter des étudiants à des situations imprévisibles qu'ils devront maîtriser en mettant en avant non seulement leurs compétences en langues mais aussi leurs compétences extralinguistiques. Cette imprévisibilité à laquelle ils devront ainsi faire face nous semble être aujourd'hui, dans tous les sens de ce terme, la caractéristique la plus certaine (!) du marché du travail actuel et des différents contextes professionnels. Savoir s'adapter à de nouveaux contextes à la fois linguistiques, culturels, sociaux, compétentiels semble être un des savoir-faire / savoir-être les plus importants à acquérir et à faire acquérir.

En guise de conclusion, nous dirions que, dans le contexte de cette réalité changeante dont nous avons parlé dans l'introduction, il semble qu'il apparaisse tout aussi utile que nécessaire de compléter les programmes d'enseignement en vigueur afin de diversifier les voies qui s'offrent aux étudiants. La question essentielle à se poser serait alors : quel profil voulons-nous obtenir en fin de formation ? De quelles compétences et de quelles connaissances voulons-nous munir nos étudiants afin de les rendre compétitifs sur le marché du travail ? Il y a là un vrai projet d'ingénierie pédagogique qui aurait comme point de départ l'analyse des besoins à la fois des étudiants (qui n'envisagent pas tous de devenir des enseignants), de l'université (maintenir et accroître ses effectifs), et plus globalement de la société (avoir des ressources humaines qui correspondent aux exigences du marché). Dans ce contexte, il semble tout à fait légitime de parler de la nécessité de l'évolution des départements de français tout en sachant que « rien n'est permanent, sauf le changement »... (Héraclite d'Ephèse).

### *Bibliographie*

*Cadre européen commun de référence pour les langues*. Conseil de l'Europe. Paris : Didier, 2001.

*Enquête Eurobaromètre : perception par les employeurs de l'aptitude à l'emploi de la main-d'œuvre diplômée* [en ligne] [consulté le 4 février 2013]. Disponible sur : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-10-638\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-10-638_fr.htm).

MANGIANTE, J.-M. : Une démarche de référentialisation en français des professions : le partenariat université – Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP). In *Le Français dans le Monde. Recherches et Applications*, 42, p. 129-144.

Ewa Schaller  
ewes75@yahoo.com